



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisie à sa session régulière du lundi 9 mai 2011 débutant à 19h30 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, St-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone A-6, sur le lot 91-1, Canton St-Ubalde, à l'adresse civique 542 Chemin du Lac à la Perchaude, permettre que le projet d'implantation d'une verrière à faire partie intégrante du bâtiment principal, empiète au maximum d'un (1) mètre dans la marge de recul de vingt mètres (20 m) de la ligne naturelle des eaux du lac en référence à l'article 6.2.4 *Marge de recul par rapport à un lac ou un cours d'eau* du Chapitre 6 *Normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation* du règlement de zonage numéro 107.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention du directeur général, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donné à Saint-Ubalde, ce 18^{ième} jour d'avril 2011.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, résidant à Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 8h30 et 12h00 de l'avant-midi, le 18 avril 2011.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 18^{ième} jour d'avril 2011.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Un rappel important... Il y a lieu de commencer à y penser !

À compter du 1^{er} janvier 2012, la collecte mécanisée des déchets sera implantée sur l'ensemble du territoire de la Régie et les bacs roulants pour les déchets seront alors obligatoires.

Dominique Genois

Coordonnatrice

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



Ordures ménagères BAC OBLIGATOIRE

À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

SPÉCIFICATIONS

COULEUR : Gris foncé ou noir

GROSSEUR : 240 ou 360 litres

- couvercle à charnières
- roues d'un diamètre de 20 cm minimum

MARQUES RECOMMANDÉES :

- Weber
- Rehrig
- IPL
- Schaefer

pour la durabilité et la conformité aux exigences de la Régie



Aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera ramassée

OÙ S'EN PROCURER UN ?

- À la Régie
 - Site de Neuville (poste de pesée)
 - Écocentre Saint-Raymond

Prix : 70 \$ taxes incluses (sujet à changement)

Information : 418 876-2714 ou sans frais 1 866 760-2714

- Dans certaines municipalités
- Dans des quincailleries

**Procurez-vous
votre bac.
Informez-vous,
visitez
www.laregieverte.ca**